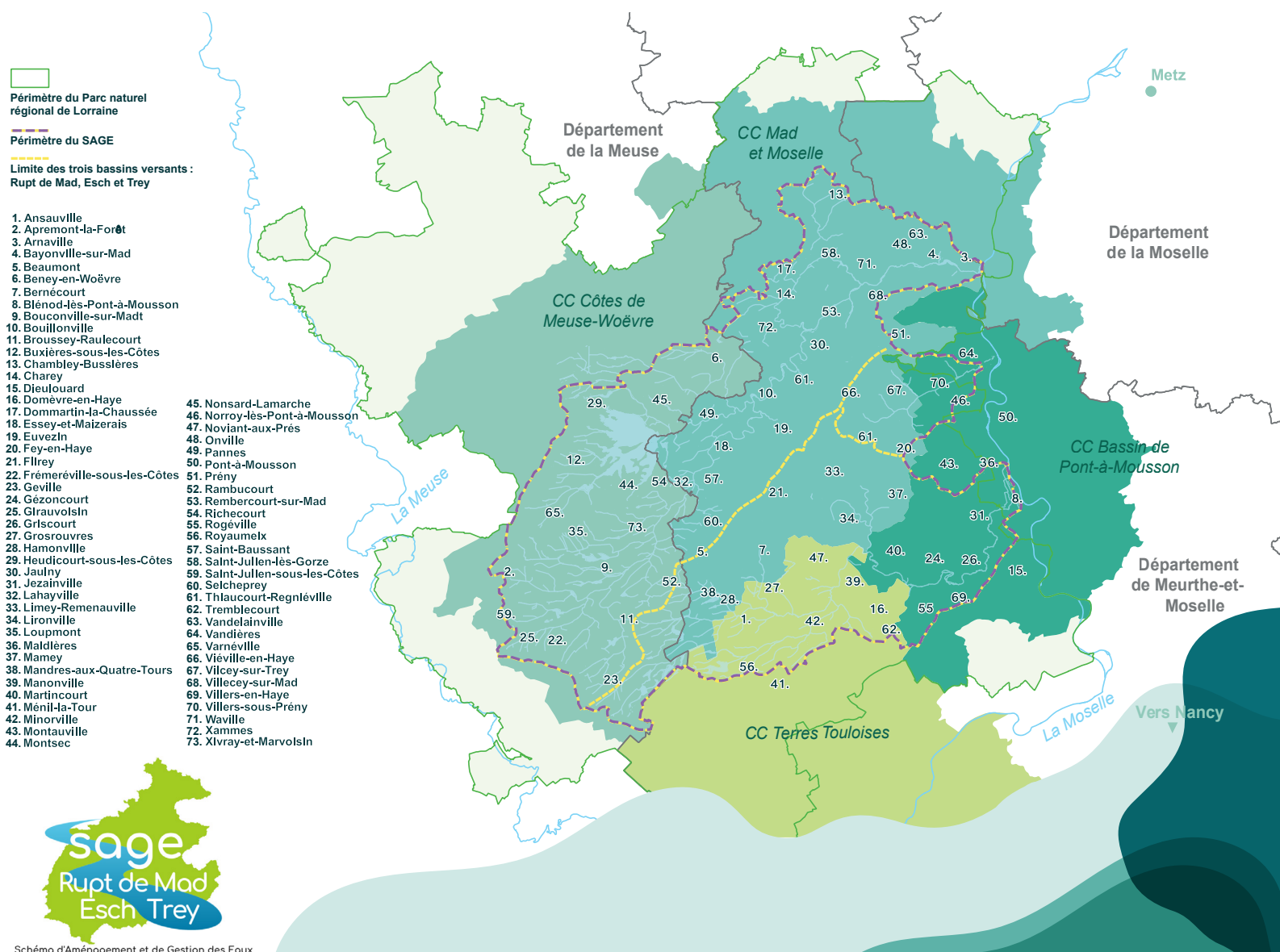


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

RUPT DE MAD, ESCH, TREY





Visite de terrain de la CLE à Minerville le 11 avril 2023.

Derrière le SAGE

Un outil pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Soucieux de leur patrimoine naturel et de la préservation de leur ressource en eau, les acteurs locaux des bassins du Rupt de Mad, de l'Esch et du Trey ont souhaité s'engager dans une démarche de gestion globale. Ainsi, les élus et les usagers de ce territoire, accompagnés des services de l'État, œuvrent à la construction d'une stratégie collective où la gestion de l'eau est au cœur de l'aménagement du territoire.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification issu de la Loi sur l'Eau de 1992. Il fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau à une échelle locale. Dans ses documents (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable -PAGD et Règlement), le SAGE définit les dispositions nécessaires à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau de sorte à assurer la satisfaction des besoins tout en préservant les milieux aquatiques.

Le SAGE, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), contribue à l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau fixées par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Vallée de l'Esch, Petite Suisse Lorraine.

Le saviez-vous ?

La superficie moyenne d'un SAGE est de **1 963 km²** et une CLE est en moyenne composée de **50 membres**.

(source : Gest'eau)

La Commission Locale de l'Eau (CLE), l'assemblée délibérante du SAGE

La CLE est l'instance qui pilote la démarche du SAGE depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre. La CLE est l'organe privilégié pour la concertation, les débats et les prises de décisions. Elle permet aux acteurs de s'approprier les enjeux locaux liés à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et assure la bonne prise en compte des usages de l'eau sur le territoire.

Le Code de l'Environnement instaure la composition d'une CLE en 3 collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux pour au moins la moitié du nombre total de membres.
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées pour au moins le quart du nombre total de membres.
- Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés.

La CLE du SAGE Rupt de Mad Esch Trey est composée de 36 membres. Sa composition a été arrêtée en 2017 par les Préfets de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, et renouvelée en 2024.

3 bassins versants affluents de la Moselle
Rupt de Mad, Esch et Trey

Superficie du SAGE : **650km²**

Au cœur de la zone ouest du **Parc naturel régional de Lorraine**

À l'ouest du sillon mosellan
Nancy, Pont-à-Mousson, Metz

2 départements
Meurthe-et-Moselle et Meuse

4 communautés de communes
Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre, Mad et Moselle, Terres Toulaises

73 communes en tout ou en partie (55 en Meurthe-et-Moselle et 18 en Meuse)

Un lien fort avec le département de la Moselle pour **l'approvisionnement en eau potable**

19 500 habitants soit une densité de 30 habitants/km²

Les parties PRENANTES

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (36 membres)

BUREAU (12 membres)

Président
3 vice-présidents
2 membres

3 membres

3 membres

3 COLLÈGES

Collectivités territoriales et leurs groupements
19 membres



- Région Grand Est
- 2 Départements : Meurthe-et-Moselle et Meuse
- Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine
- 4 Communautés de communes : Bassin de Pont-à-Mousson, Mad et Moselle, Côtes de Meuse-Woëvre, Terres Toulaises
- 10 Communes : 7 de Meurthe-et-Moselle et 3 de la Meuse
- Syndicat des Eaux du Trey Saint-Jean

Usagers
10 membres



- Chambres départementales d'Agriculture de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse
- Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse
- Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Lorraine
- Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM)
- Société Publique Locale (SPL) Chambley-Madine
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle
- Association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Lorraine
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale

État
7 membres



- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Grand Est
- Directions Départementales des Territoires (DDT) de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, et de la Moselle
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Agence Régionale de Santé (ARS) du Grand Est

La CLE élit au sein du 1^{er} collège un président ainsi que trois vice-présidents. Elle délègue à son Bureau la préparation des dossiers, des séances plénières et les avis à l'occasion de consultation sur des projets ou travaux.

Structure porteuse :

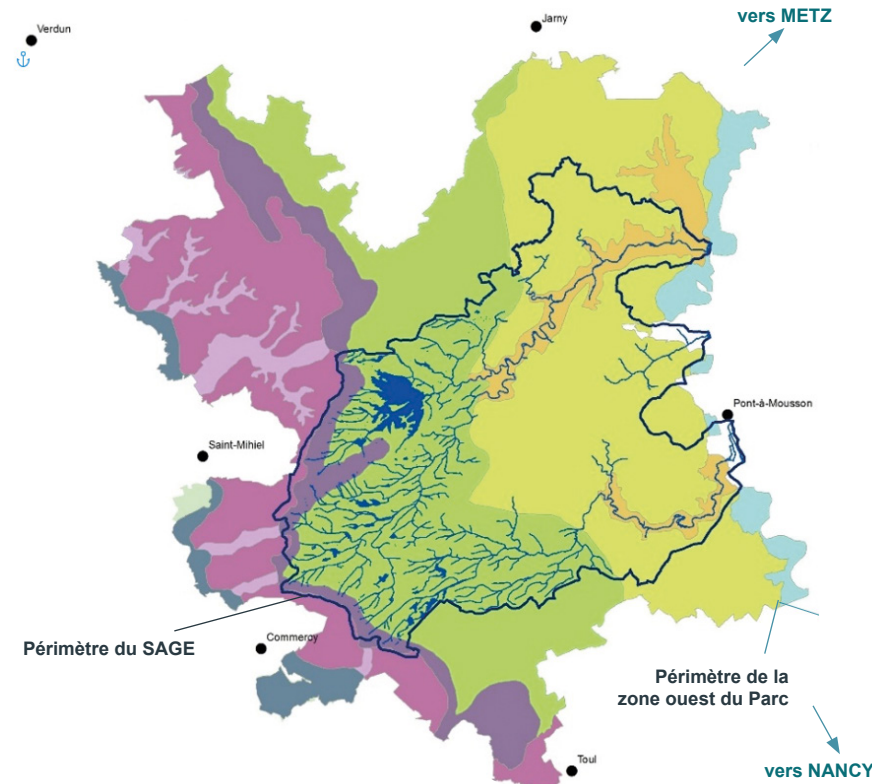


avec le soutien technique et financier :

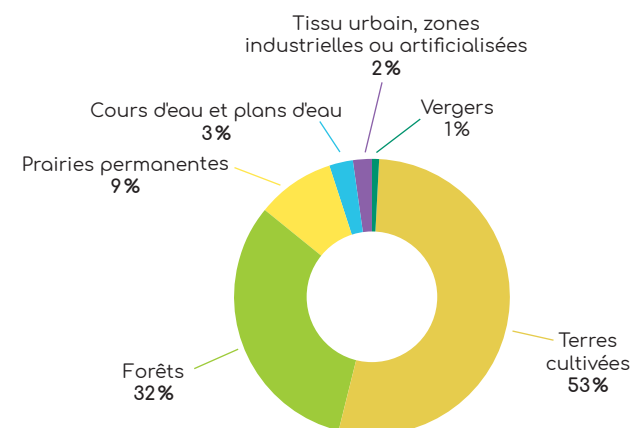
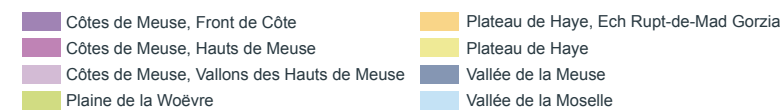


La situation GÉOGRAPHIQUE

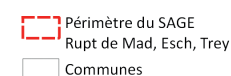
Le SAGE dans le territoire du Parc naturel régional de Lorraine



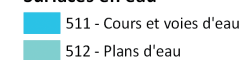
Les unités paysagères de la zone ouest du PNR Lorraine



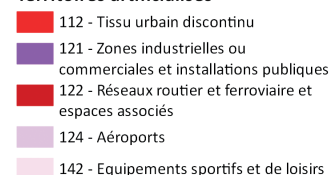
Occupation au sol



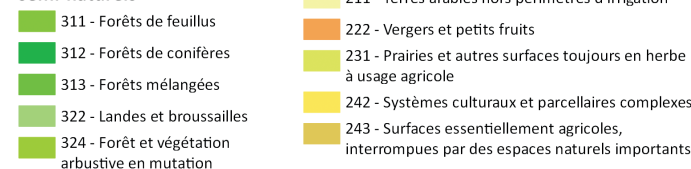
Surfaces en eau



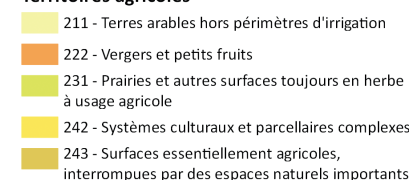
Territoires artificialisés



Forêts et milieux semi-naturels



Territoires agricoles

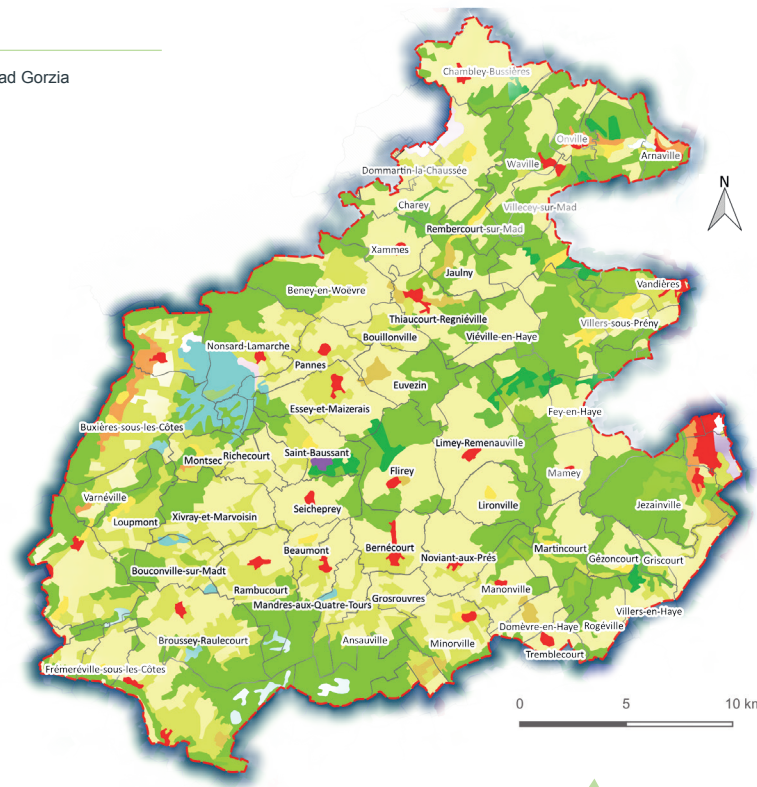


Le périmètre du SAGE s'étend sur 3 des 8 unités paysagères du Parc :

• **Les côtes de Meuse** : les villages installés sur les talus, à mi-pente, sont régulièrement répartis le long de la côte. Leur localisation est fortement liée à la présence des sources. La proportion de forêt est importante et de nombreux vergers professionnels et familiaux occupent le talus.

• **La plaine de la Woëvre** : cette plaine humide à dominante argilo-calcaire a été progressivement déboisée et drainée par la création des étangs aménagés au Moyen Âge. Parcourue par les affluents rive gauche de la Moselle (Rupt de Mad, Esch, mais aussi Yron, Terrouin), la plaine est occupée par des prairies, des cultures, des activités d'élevage ainsi que des milieux forestiers.

• **Le plateau de Haye** : sur ce plateau calcaire, les milieux sont plus secs et le relief plus marqué. Le paysage est composé de cultures et de milieux forestiers avec les vallées encaissées formées par le Rupt de Mad, l'Esch et leurs affluents et le Trey, qui traversent notamment des prairies et des milieux artificialisés.



Vallée de l'Esch à Manonville.

Les perspectives du SAGE Rupt de Mad Esch Trey

ENJEUX :

au cours de la phase d'état des lieux du SAGE, la CLE a identifié 5 enjeux dans les années à venir, dans le contexte du changement climatique.

- **Qualité** : une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour le maintien de la biodiversité et des usages.
- **Quantité** : un équilibre quantitatif durable des ressources en eau superficielles et souterraines satisfaisant les besoins des milieux et des usages notamment en période d'étiage.

- **Milieux et biodiversité** : la résilience et la fonctionnalité des milieux naturels.
- **Usages** : des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau.
- **Gouvernance** : une organisation permettant une implication solidaire et durable des acteurs, et une sensibilisation des usagers.

OBJECTIFS :

48 sous-objectifs regroupés en 6 objectifs stratégiques ont été définis et validés par la CLE.

Vers le bon état des eaux...

La disponibilité en eaux brutes de bonne qualité destinées à l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur pour le territoire. Au-delà de cet enjeu, la Directive cadre sur l'eau impose l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines pour 2015 avec des dérogations possibles en 2021 ou 2027.

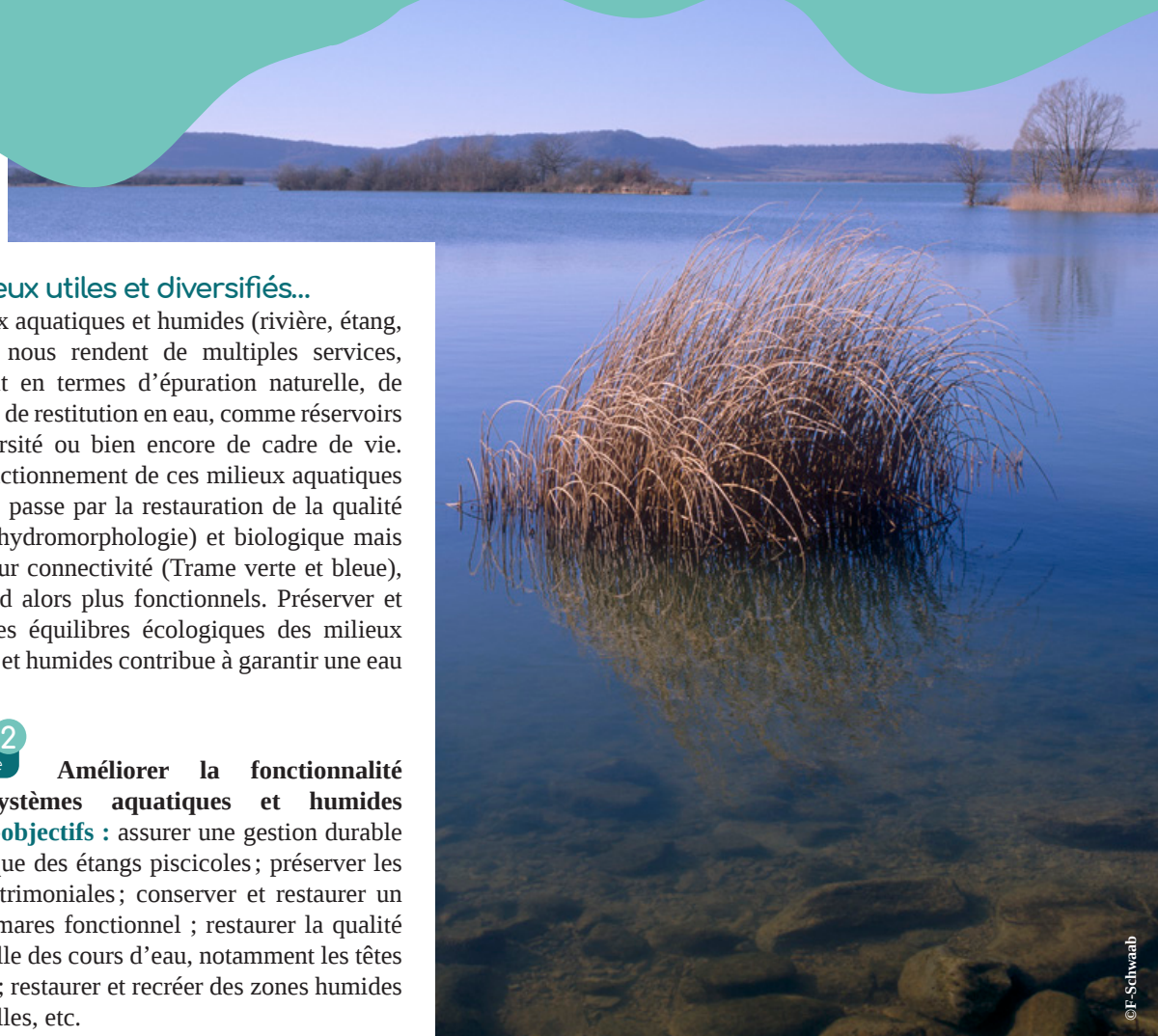
Objectif stratégique 1 Respecter les objectifs de bon état des masses d'eau superficielles et souterraines afixées par la DCE et préserver les masses d'eau en bon état

Objectif stratégique 4 Réduire significativement les apports polluants de toutes origines domestique, agricole, industrielle afin de respecter les normes de la DCE

Ateliers de concertation sur le diagnostic du SAGE le 28 mars 2023 à Thiaucourt.



→ **9 sous-objectifs** : accompagner le développement de cultures à bas niveau d'impact, sobres en eau et de filières ; maintenir et soutenir l'élevage pour préserver et développer les prairies permanentes ; encourager la mise en place de zones tampons (dispositifs épuratoires, fossés, etc.) en sortie d'exutoires nouveaux et existants de drainages, eaux pluviales, stations d'épurations, ... ; réduire au minimum les déversements d'eaux usées dans le milieu en développant des outils comme le plan de zonage d'assainissement, etc.



Des milieux utiles et diversifiés...

Les milieux aquatiques et humides (rivière, étang, mare, ...) nous rendent de multiples services, que ce soit en termes d'épuration naturelle, de stockage et de restitution en eau, comme réservoirs de biodiversité ou bien encore de cadre de vie. Le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques et humides passe par la restauration de la qualité physique (hydromorphologie) et biologique mais aussi de leur connectivité (Trame verte et bleue), qui les rend alors plus fonctionnels. Préserver et restaurer les équilibres écologiques des milieux aquatiques et humides contribue à garantir une eau de qualité.

Objectif stratégique 2

Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et humides
→ 10 sous-objectifs : assurer une gestion durable et écologique des étangs piscicoles ; préserver les espèces patrimoniales ; conserver et restaurer un réseau de mares fonctionnel ; restaurer la qualité fonctionnelle des cours d'eau, notamment les têtes de bassins ; restaurer et recréer des zones humides fonctionnelles, etc.

De l'eau en juste quantité pour tous...

Le territoire est bien pourvu en ressources en eau : nappes, plans d'eau, cours d'eau, sources, ... Ces ressources sont notamment exploitées pour la consommation humaine, consommées localement, importées, ou exportées au-delà du périmètre du SAGE. Certains milieux comme les têtes de bassins versants du Rupt de Mad et de l'Esch, présentent une sensibilité naturelle en période de basses eaux (sources fragiles, peu de soutien de la nappe). Dans le contexte de changement climatique, les sujets émergents des économies d'eau et du partage de l'eau sont abordés dans le SAGE.

Objectif stratégique 3

Garantir un partage équitable de la ressource en eau entre les différents usages → 16 sous-objectifs : améliorer le rendement des réseaux d'eau potable, définir des volumes prélevables, définir les modalités de gestion à Arnville en tenant compte des enjeux eau / biodiversité / activités économiques du lac de Madine, développer l'usage des eaux non conventionnelles, organiser la coordination de la gestion des étangs (remplissage, vidanges), etc.

Vers une gestion intégrée et solidaire des ressources en eau...

Lac de Madine.

Objectif stratégique 5

Développer le réflexe «part bleue» (tout projet peut avoir un effet positif sur l'eau) dans tous les projets (individuels et collectifs)
→ 7 sous-objectifs : adapter le développement de l'urbanisation et de projets agricoles, industriels, ... aux capacités de fourniture en eau potable et d'assainissement ; rechercher de nouvelles solutions d'assainissement (semi-collectif, solutions fondées sur la nature,...) ; mettre en œuvre des mesures visant à réduire les problématiques de ruissellement et de départ de terres (agricole, forestier) ; prendre en compte les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme ; faire des cours d'eau et des milieux aquatiques des atouts (sensibilisation, formation des agriculteurs et riverains) ; etc.

Objectif stratégique 6

Développer une solidarité amont/aval, urbain/rural → 6 sous-objectifs : coordonner et suivre la mise en œuvre du SAGE ; rechercher des dispositifs financiers pour mettre en place des actions en faveur de la qualité de l'eau ; favoriser la concertation entre les différents acteurs du territoire et l'articulation des compétences ; etc.

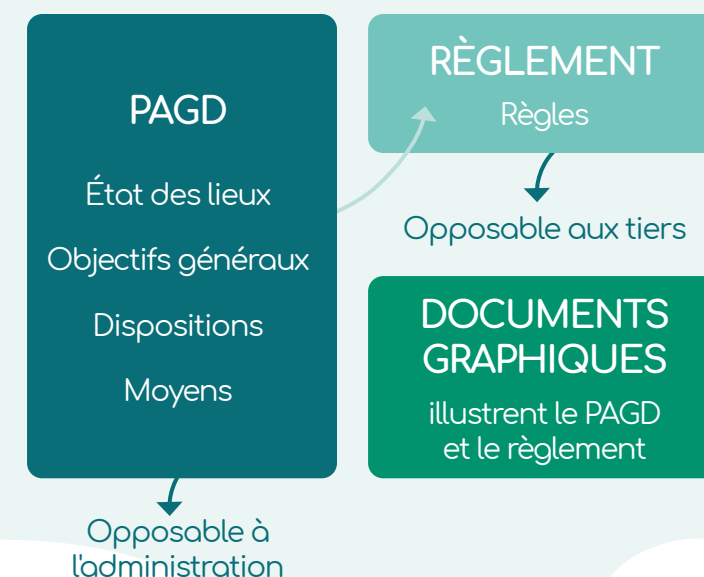
Le mode de FONCTIONNEMENT

Le SAGE lui-même

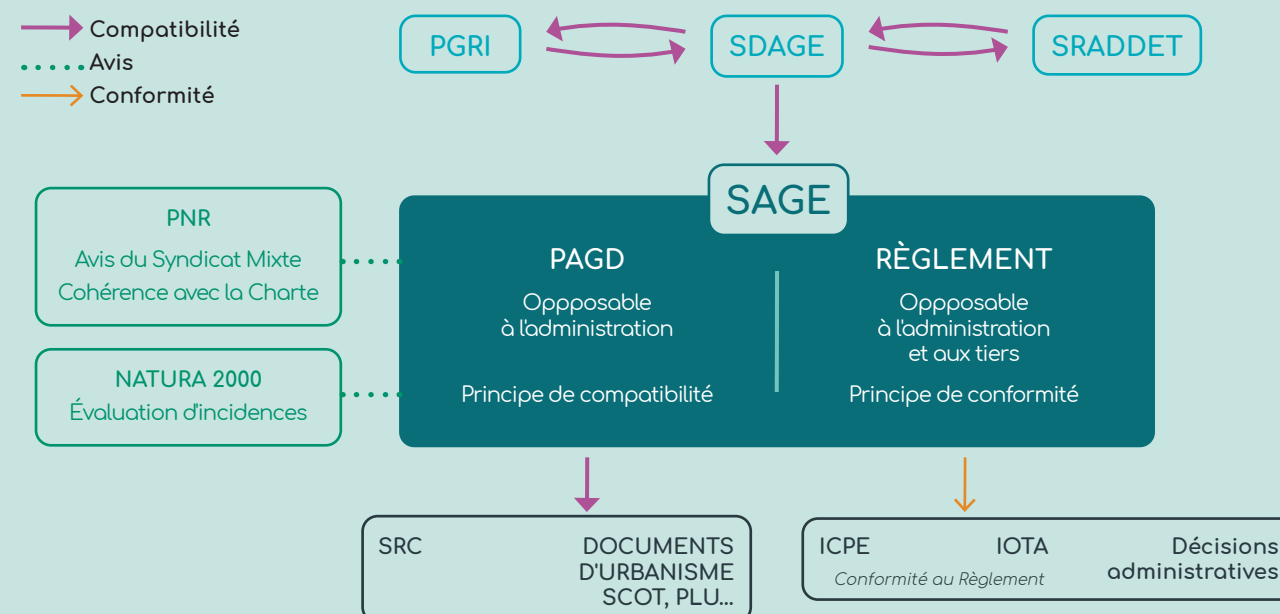
Il comprend 2 documents lui conférant une portée juridique :

- **Un plan d'aménagement et des gestion durable (PAGD)** qui fixe les objectifs, les orientations et les dispositions du SAGE ainsi que ses conditions de réalisation. Il est **opposable aux pouvoirs publics**, c'est à dire que tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD (principe de non-contrariété majeure par rapport aux orientations ou aux principes fondamentaux de la norme supérieure)
- **Un règlement** qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Il est **opposable aux tiers**, c'est-à-dire que tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement (principe de stricte identité de la norme inférieure à la norme supérieure).

Ces documents sont accompagnés d'annexes cartographiques qui précisent les zones sur lesquelles s'appliquent les dispositions et les règles du SAGE.



Portée juridique du SAGE



PGR : Plan de Gestion des Risques d'Inondation | SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux | SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires | SRC : Schéma Régional des Carrières | ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités | SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale | PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le CALENDRIER

À date, l'élaboration du SAGE Rupt de Mad Esch Trey est en cours.
L'état des lieux et le diagnostic sont validés.

Émergence 2010-2013

- Réflexion préalable et dossier préliminaire : délimitation du périmètre, identification des thèmes à traiter, choix d'une structure porteuse
- Le comité de bassin et les Préfets évaluent la pertinence du projet

Instruction 2014 - 2017

- Arrêté inter-préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE
- Réflexion sur la composition de la CLE

Élaboration 2018 - aujourd'hui

- Arrêté inter-préfectoral de composition de la CLE
- État des lieux du SAGE
- Concertation préalable et choix de la stratégie
- Rédaction du PAGD et du Règlement
- Évaluation environnementale
- Enquête publique
- Adoption du SAGE par la CLE

Les études du SAGE :

- 2021 État initial 2010-2020 de l'eau, des milieux, des usages, des acteurs
- 2022 Identification et lancement des études nécessaires : étude de gestion quantitative et inventaire des zones humides
- 2023 Diagnostic des interactions milieux/usages, problématiques à résoudre, atouts/faiblesses du territoire, définition des enjeux et des objectifs
- 2024 Évolutions du territoire à moyen terme
- 2025 et scénarios de gestion, stratégie

Les démarches complémentaires au SAGE :

- 2018 Atelier des territoires sur le Rupt de Mad
- 2019 Mad'in L'Eau Reine, pour la reconquête de la qualité de l'eau du Rupt de Mad
- 2020 Montage du projet expérimental de paiement pour services environnementaux sur le Rupt de Mad
- 2021 Signature du contrat CTEC Mad'in L'Eau Reine 2021-2024
- 2023 Émergence d'un contrat sur l'Esch et le Trey, pour la résilience des milieux naturels et des activités économiques face au changement climatique

Mise en œuvre

- Arrêté d'approbation du SAGE par le Préfet
- Poursuite et renforcement des actions sur le territoire

Révision

- Mise en conformité avec les nouvelles dispositions de lois et du SDAGE Rhin-Meuse
- Poursuite de la mise en œuvre



1 rue du Quai - CS 80 035
54 702 Pont-à-Mousson Cedex
03 83 81 67 67

Contact - Julie GOURLAND
Animatrice du SAGE Rupt-de-Mad Esch Trey
julie.gourland@pnr-lorraine.com
07 63 56 15 55

